



Analyse rétrospective 2020-2026

Sommaire

1 – Présentation Finance Active, contexte et méthodologie

2 – Synthèse des éléments de rétrospective 2020 – 2026

3 – Synthèse et résultats

4 – La note Finance Active

5 – Observatoire comparatif OFGL 2025

01

Présentation Finance Active, contexte et méthodologie

Finance Active, partenaire privilégié des collectivités locales



Création en **2000**

16M€ de CA



90 collaborateurs dédiés

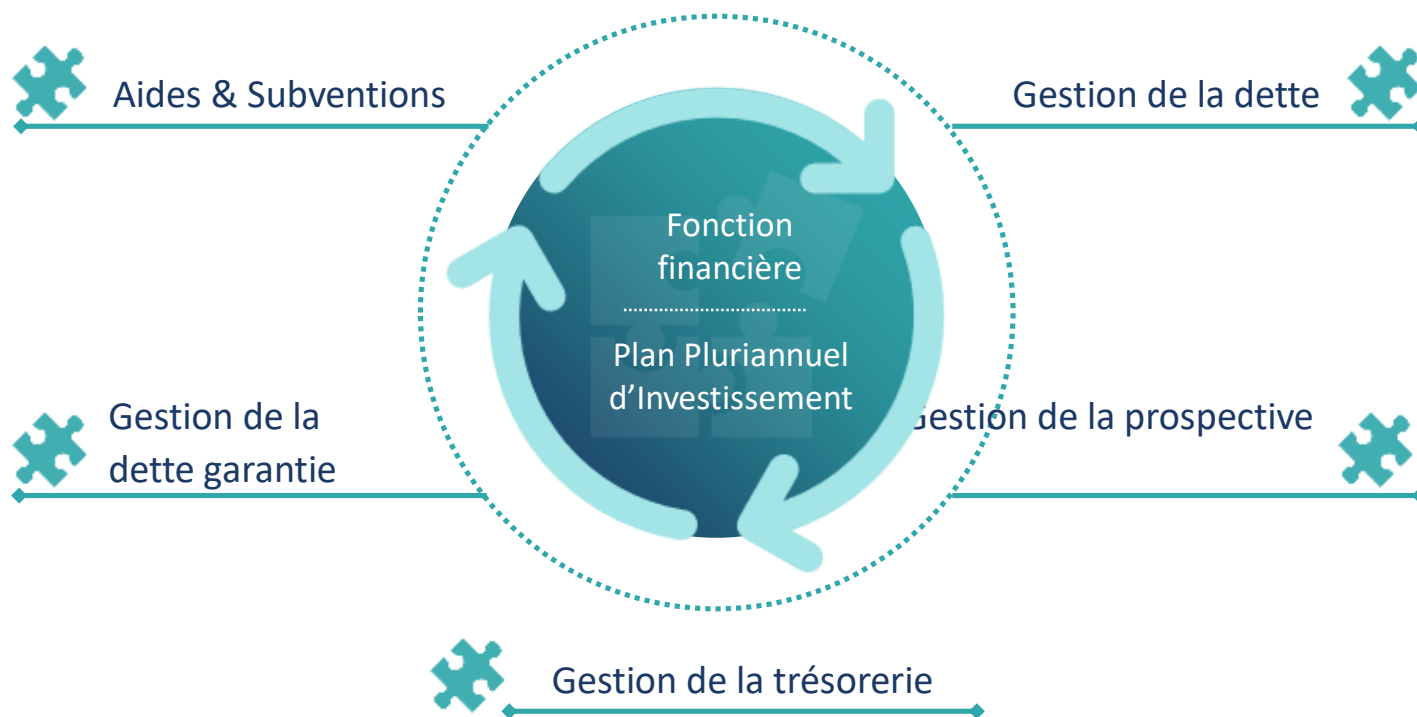
6 bureaux en Europe



+2 500 clients secteur public

96% de clients fidèles

Des services experts pour prendre de bonnes décisions



Ils nous font confiance en Côte-d'Or



Mandat 2020-2025 : Covid, inflation et réformes fiscales

- Mesures financières gouvernementales Covid-19 (filet de sécurité, abondement DSIL...)
- Revalorisation forfaitaire des bases : 1,2 %

- Revalorisation forfaitaire des bases : 3,4 %
- Nouvelle définition des indicateurs financiers
- Hausse du point d'indice : + 3,5 % au 1/07
- Dotation de soutien au sein du bloc communal pour accompagner les hausses de prix et la revalorisation des salaires
- Instauration d'un bouclier tarifaire sur l'électricité

- Revalorisation forfaitaire des bases : 3,9 %
- Élargissement de la dotation pour les titres sécurisés
- Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien
- Abondement de la DGF, concentré sur le bloc communal
- Évolution de la fiscalité résidentielle suite à la nouvelle définition des communes en zone tendue

2020

2021

2022

2023

2024

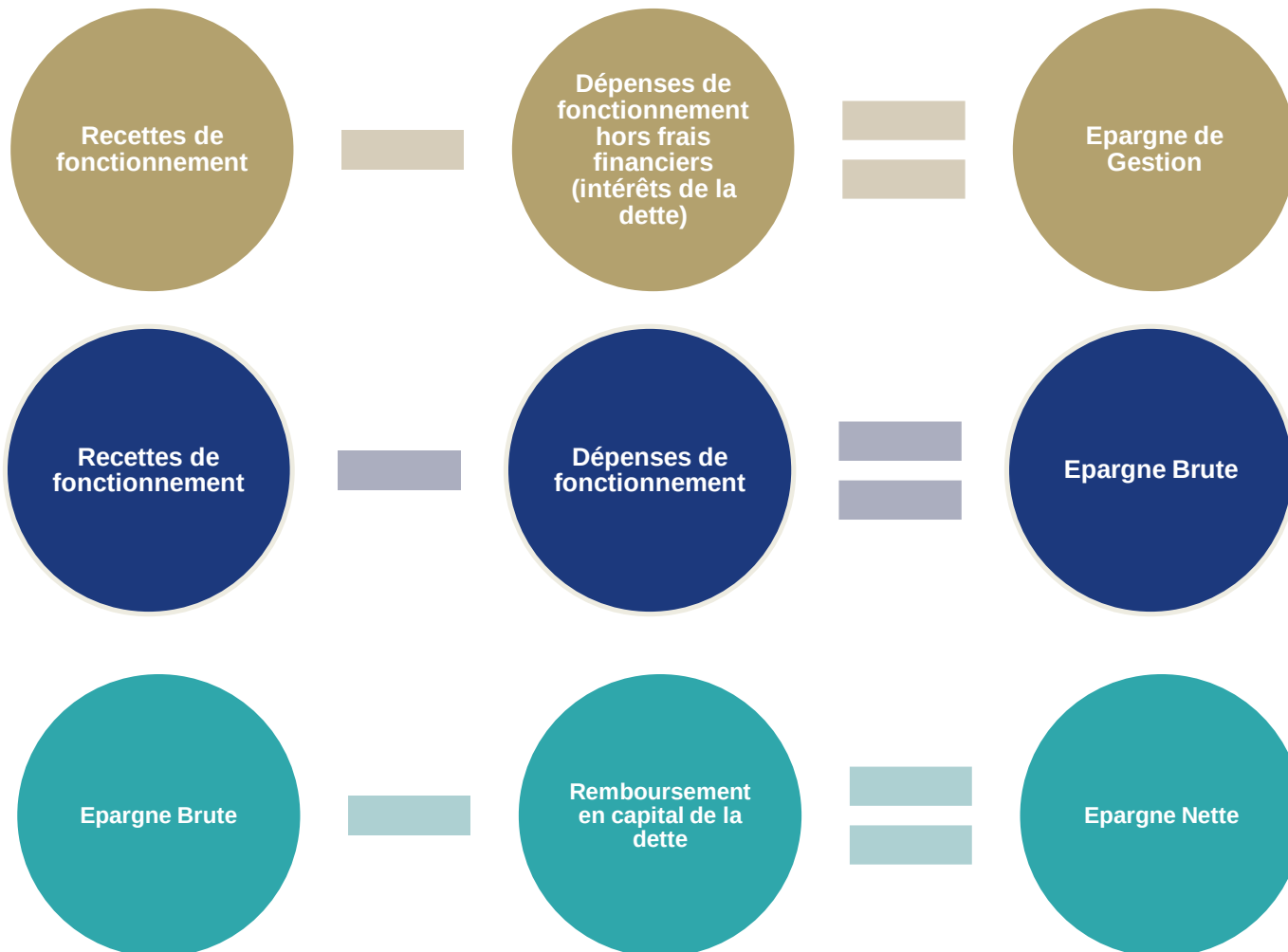
2025

- Revalorisation forfaitaire des bases : 1,2 %
- Création de la Collectivité européenne d'Alsace
- Réduction de 50 % des bases des locaux industriels
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

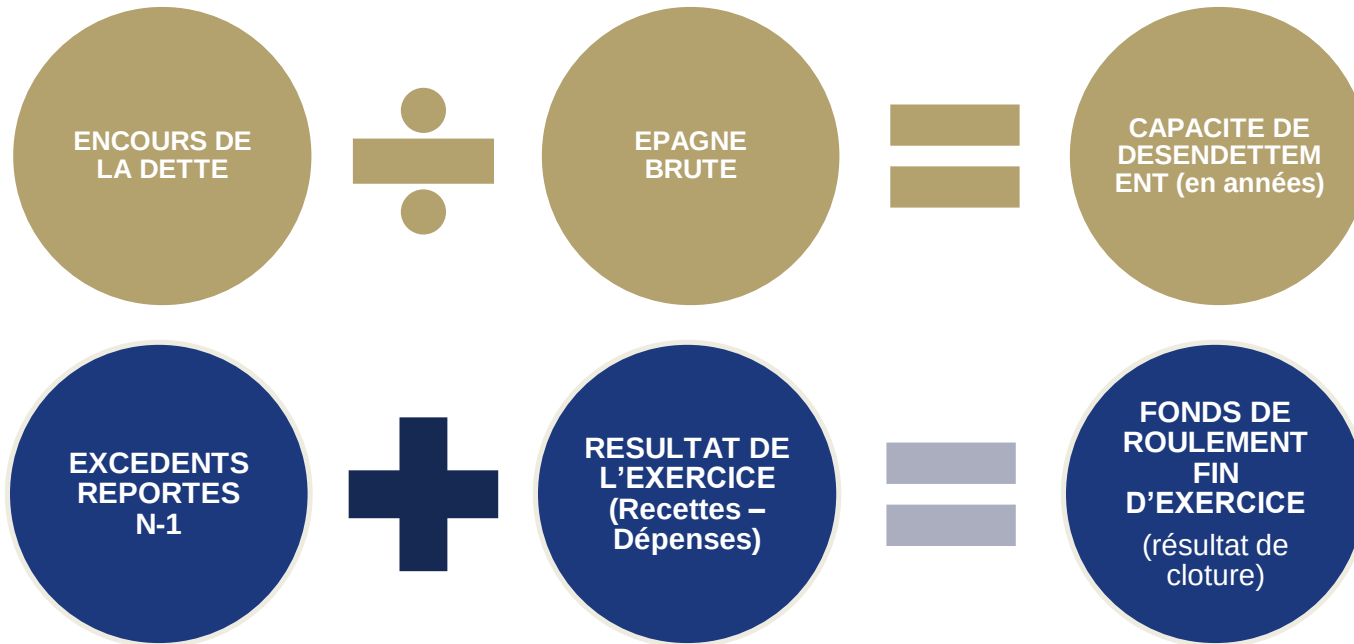
- Hausse du point d'indice de la fonction publique : + 1,5 % au 1er juillet
- Filet de sécurité
- Revalorisation forfaitaire des bases : 7,1 %
- Abondement à hauteur de 320 M€ de la DGF du bloc communal
- Création d'un fonds vert de 2 Md€ dans le cadre de la transition écologique
- Réforme de la gestion des taxes d'urbanisme

- Mise en place du DILICO (250 M€ pour les communes)
- Revalorisation des bases de 1,70 %
- Hausse des cotisations CNRACL (2025-2028)

Zoom sur les épargnes



Zoom sur la capacité de désendettement et le Fonds de roulement



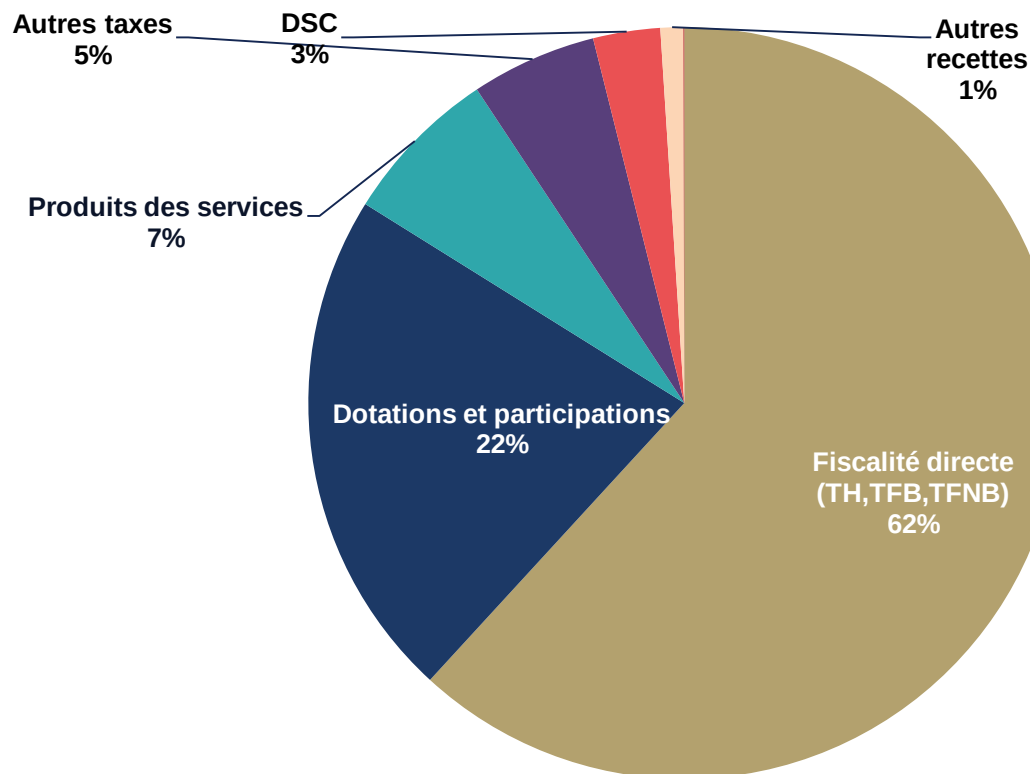
02

Synthèse des éléments de rétrospective 2020 – 2026*

** Les données 2026 présentées sont des estimations de réalisation au 31/12 basées sur les réalisations actuelles et sur les taux de réalisation passés.*

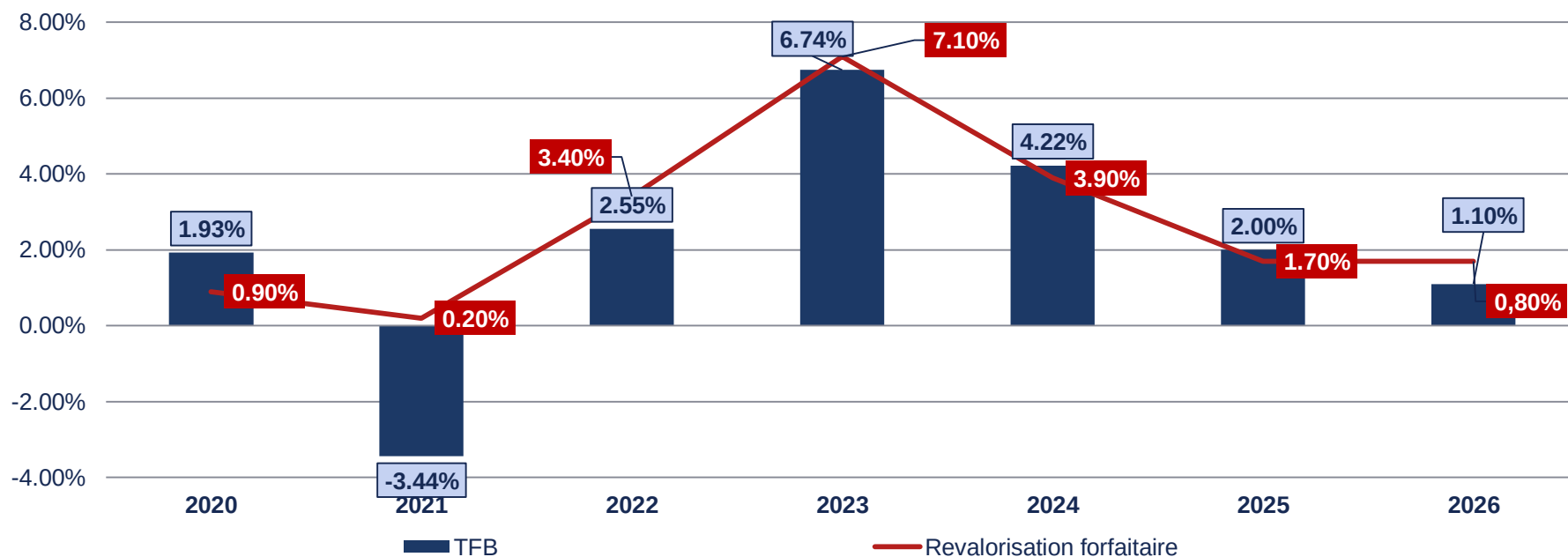
Répartition des recettes de fonctionnement

Structure des RRF en 2026 (hors produits de cession)



Une revalorisation forfaitaire en baisse conformément aux prévisions d'inflation

Focus sur l'évolution des bases de TFPB

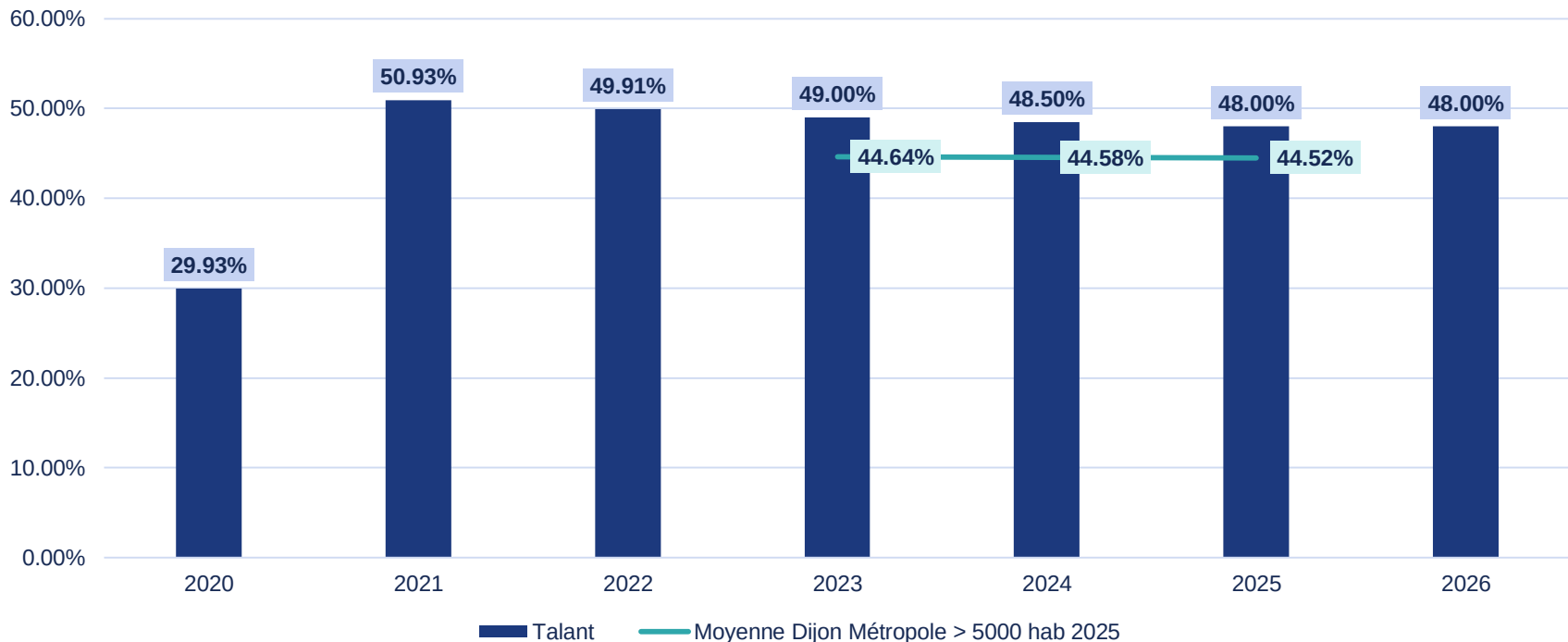


Les bases fiscales évoluent d'une part sous l'effet de la **revalorisation forfaitaire**, et d'autre part sous l'effet d'une **variation physique** : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Le **coefficient de revalorisation** est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il fut de **+0,9 % en 2020** contre **+0,8 % en 2026**. Il a connu des pics entre **2022 et 2024**, atteignant jusqu'à **7,1 % en 2023** du fait d'une inflation importante.

Une baisse des taux de 2022 à 2025...

Taux de taxe foncière



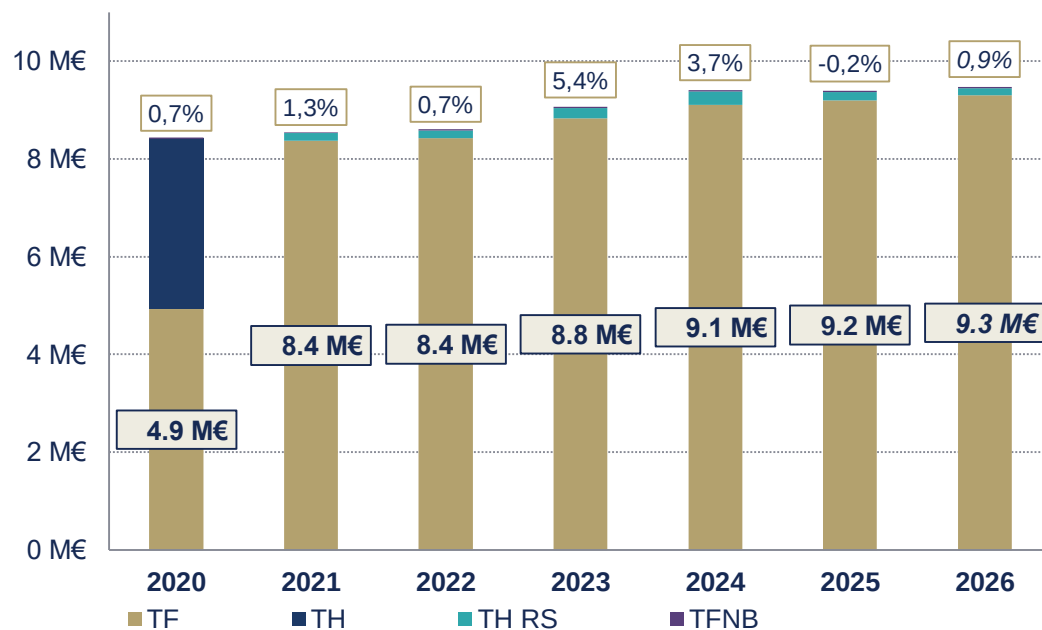
La ville de Talant a baissé ses taux de TFB de -5,75 % (-2,93 points) entre 2021 et 2026.

Pour rappel en 2021 la TH sur les résidences principales a été supprimée et remplacée par la fraction départementale du taux de TFB du département d'où la hausse de 29,93 % à 50,93 %.

A noter que les Taux de THRS et TFNB ont également baissés dans la même proportion sur la période.

...qui impacte l'évolution du produit fiscal

Évolution du produit des contributions directes



Perte de recettes sur la période

Année	Perte de recette fiscale (vs taux constant)
2022	166 332 €
2023	335 854 €
2024	440 708 €
2025	542 037 €
2026	548 312 €
TOTAL	2 033 242 €

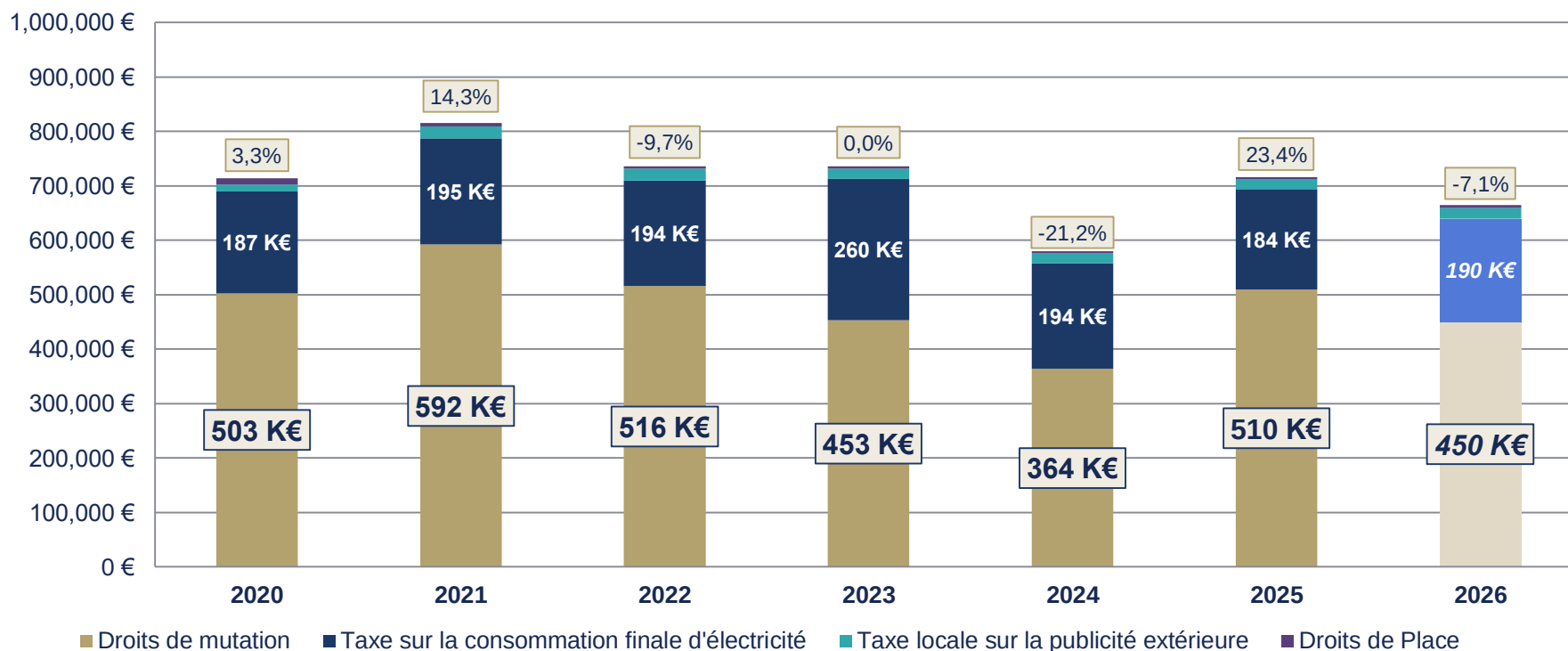
Le produit des contributions directes évolue chaque année sous l'impulsion de l'évolution des bases et des taux.

Le produit de la fiscalité directe a progressé en moyenne de +1,78 %/an pour une progression totale de +12,5 % entre 2020 et 2026.

On note que la progression du produit fiscal est atténuée par les baisses de taux. La perte de recette globale s'élève à plus de 2M€ sur la période 2022-2026.

La fiscalité indirecte impactée par les droits de mutation

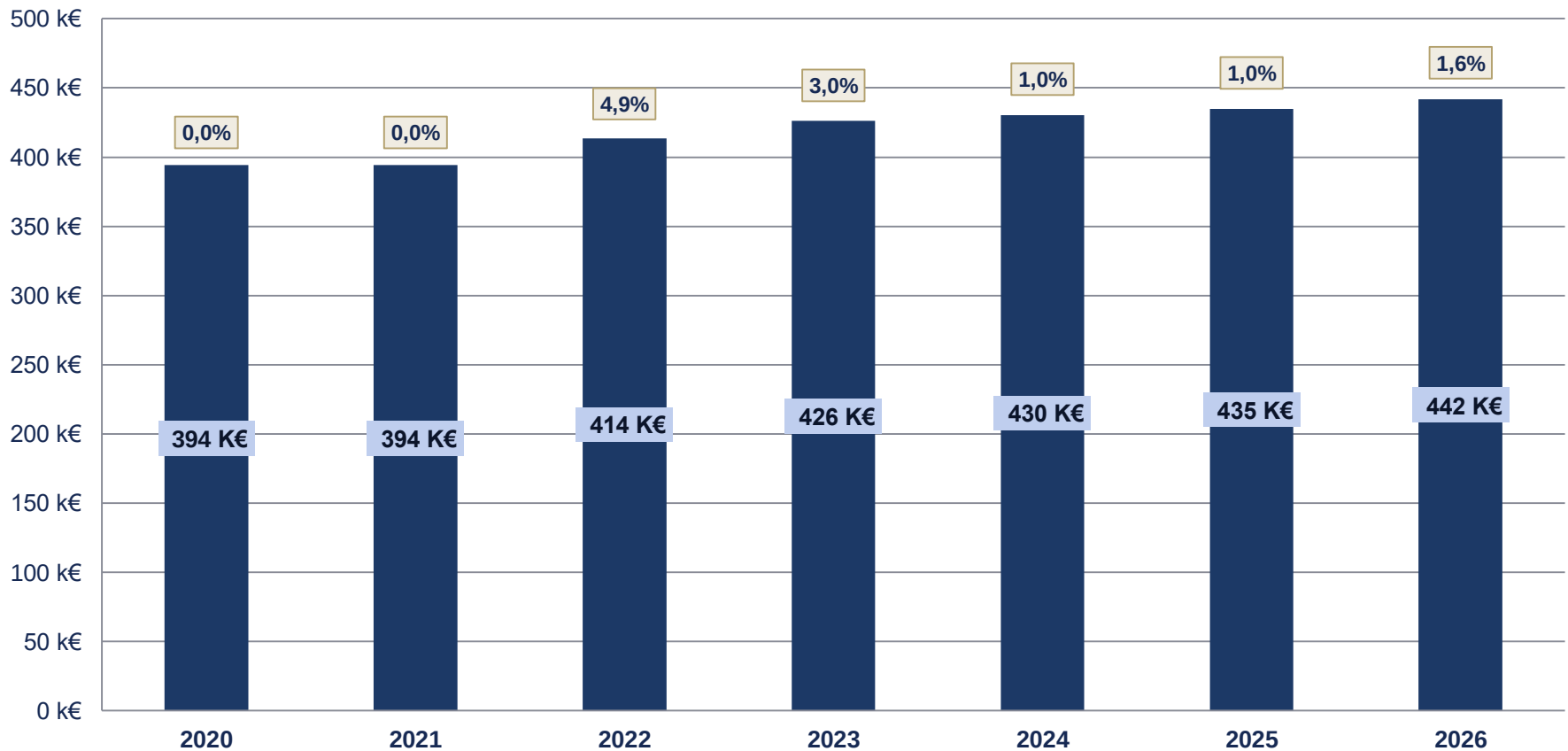
Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



Les droits de mutation évoluent en fonction des ventes immobilières sur le territoire communal. On note un plus haut à 592 k€ en 2021 et un plus bas à 364 k€ en 2024. La taxe sur l'électricité est quant à elle calculée en fonction de la consommation et est globalement stable sur la période.

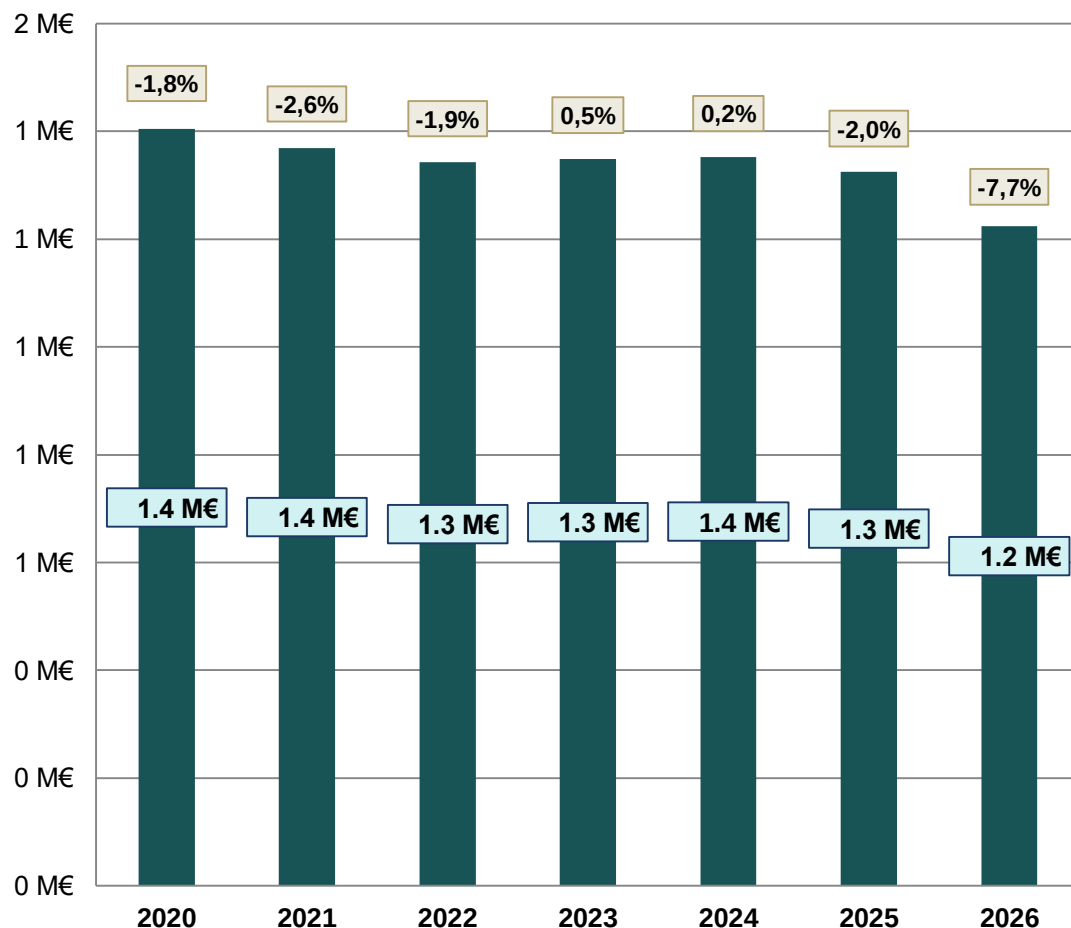
Une DSC versée par Dijon métropole qui progresse

Évolution de la DSC versée par l'intercommunalité



DGF : une dotation forfaitaire en baisse sur la période

Évolution de la dotation forfaitaire

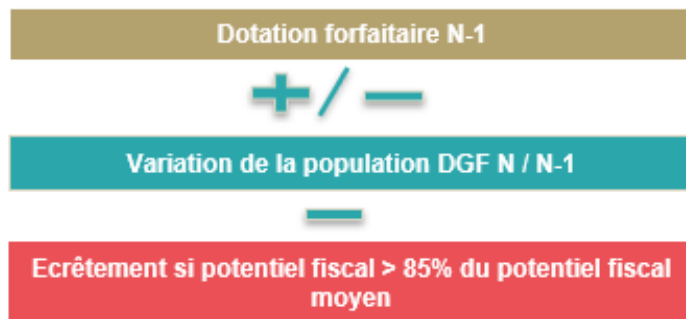


Le calcul du montant de la Dotation forfaitaire s'effectue selon deux variables.

D'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la Dotation Forfaitaire (DF).

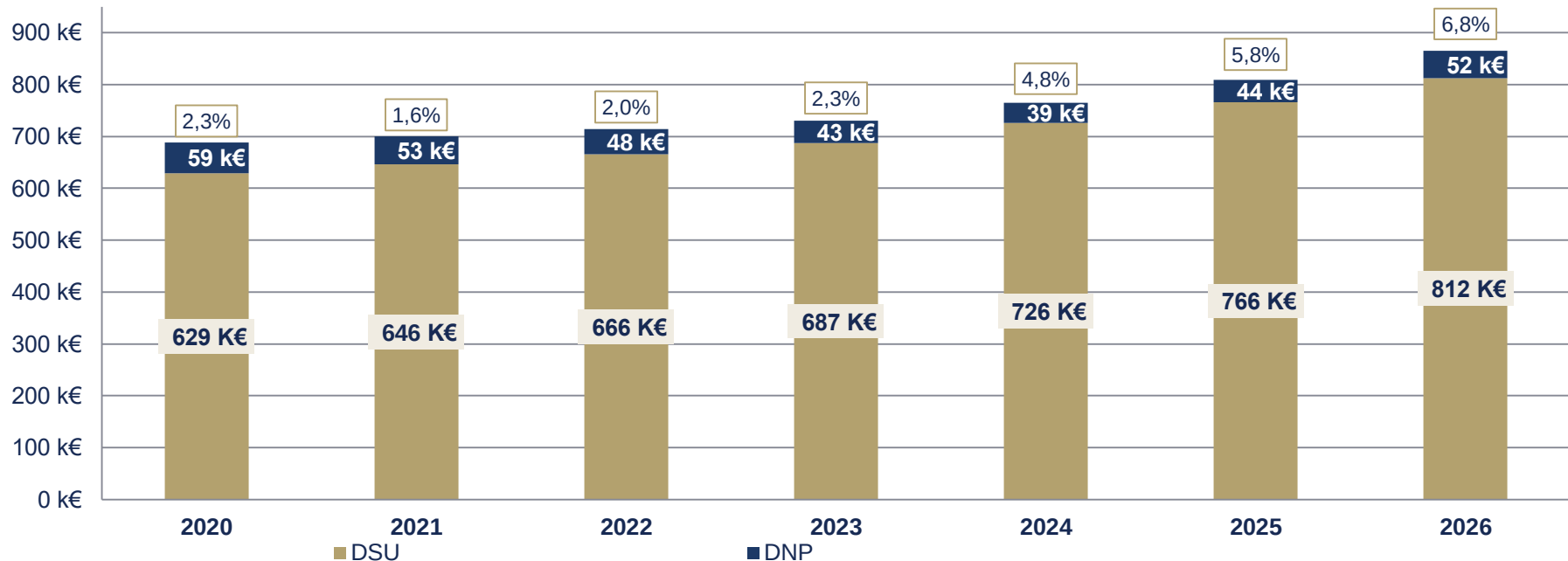
D'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune qui la rend éligible ou non au mécanisme d'écèlement. Cet écèlement est suspendu exceptionnellement en 2023 et 2024. Il est particulièrement important en 2026 (-90 k€).

Rappel du calcul de la DF



Une DSU dynamique en fin de période

Évolution de la DSU et de la DNP

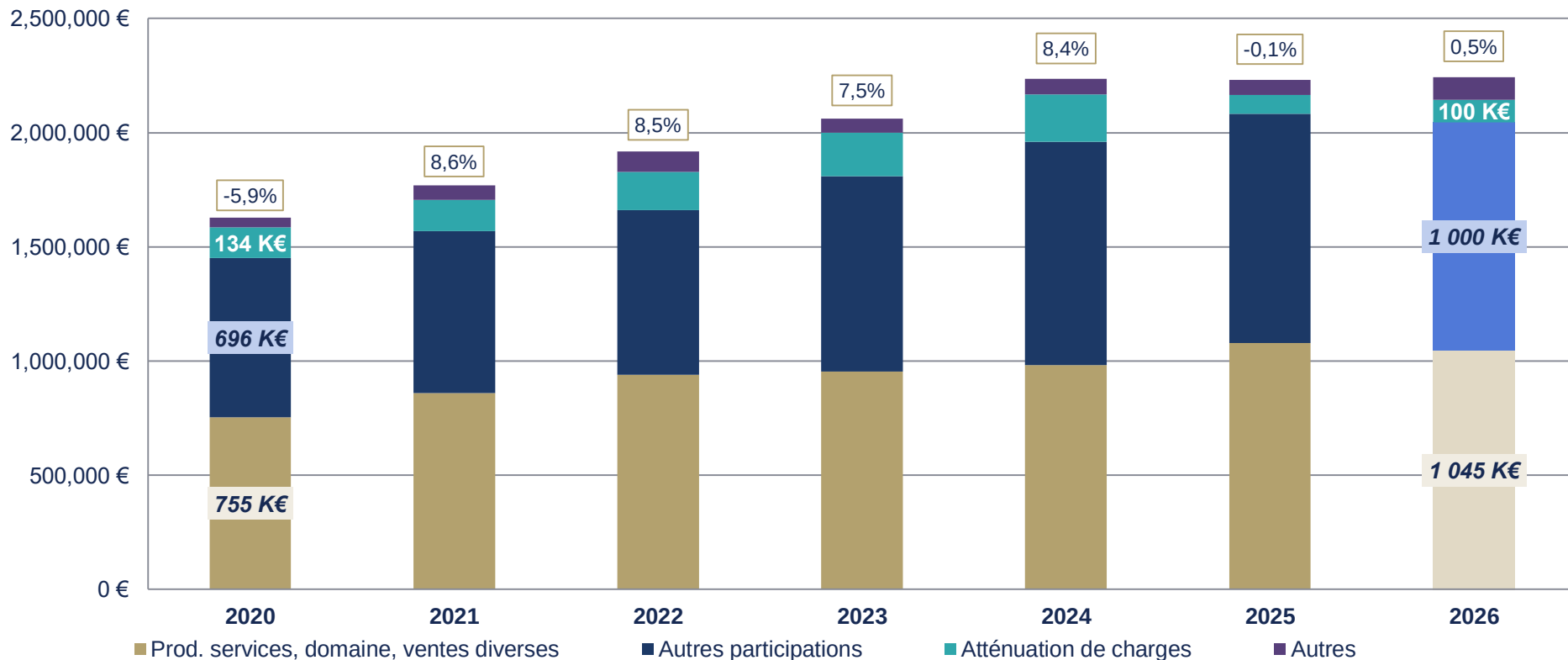


La Dotation de solidarité urbaine bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. La DSU de la ville progresse plus fortement en fin de période du fait d'abondements plus importants en loi de finances (+150 M€ contre +90 M€ précédemment)

La dotation nationale de péréquation a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes. Cette dotation est encadrée par un mécanisme de garantie d'évolution de -10 %/+20 % par rapport au montant N-1.

Une évolution des autres recettes

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



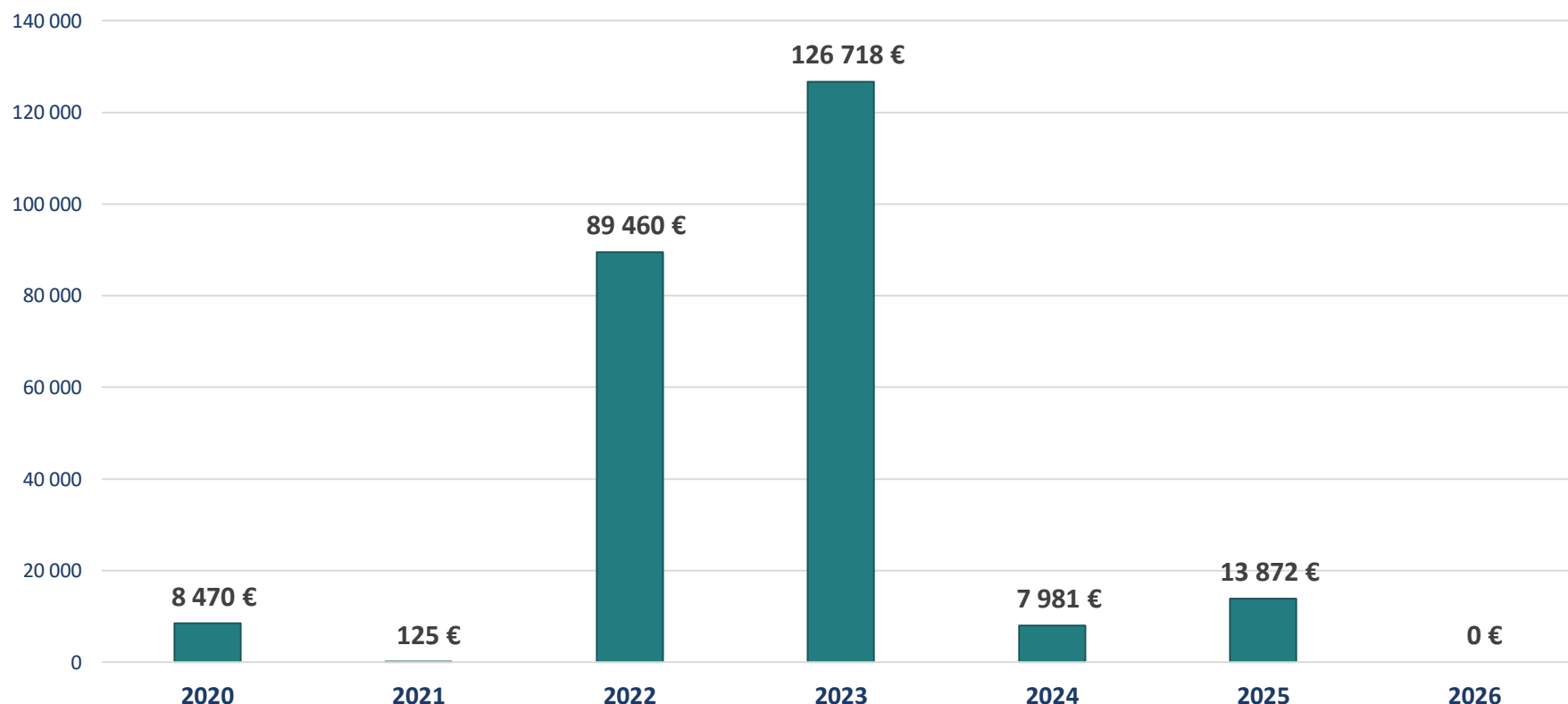
Les produits des services ont progressé de +38 % (+290 k€) entre 2020 et 2026

Les participations (CAF) ont progressé de +44 % (+304 k€) entre 2020 et 2026

Les autres recettes sont principalement liées aux remboursements liés aux arrêts maladie

246 k€ de cessions sur la période

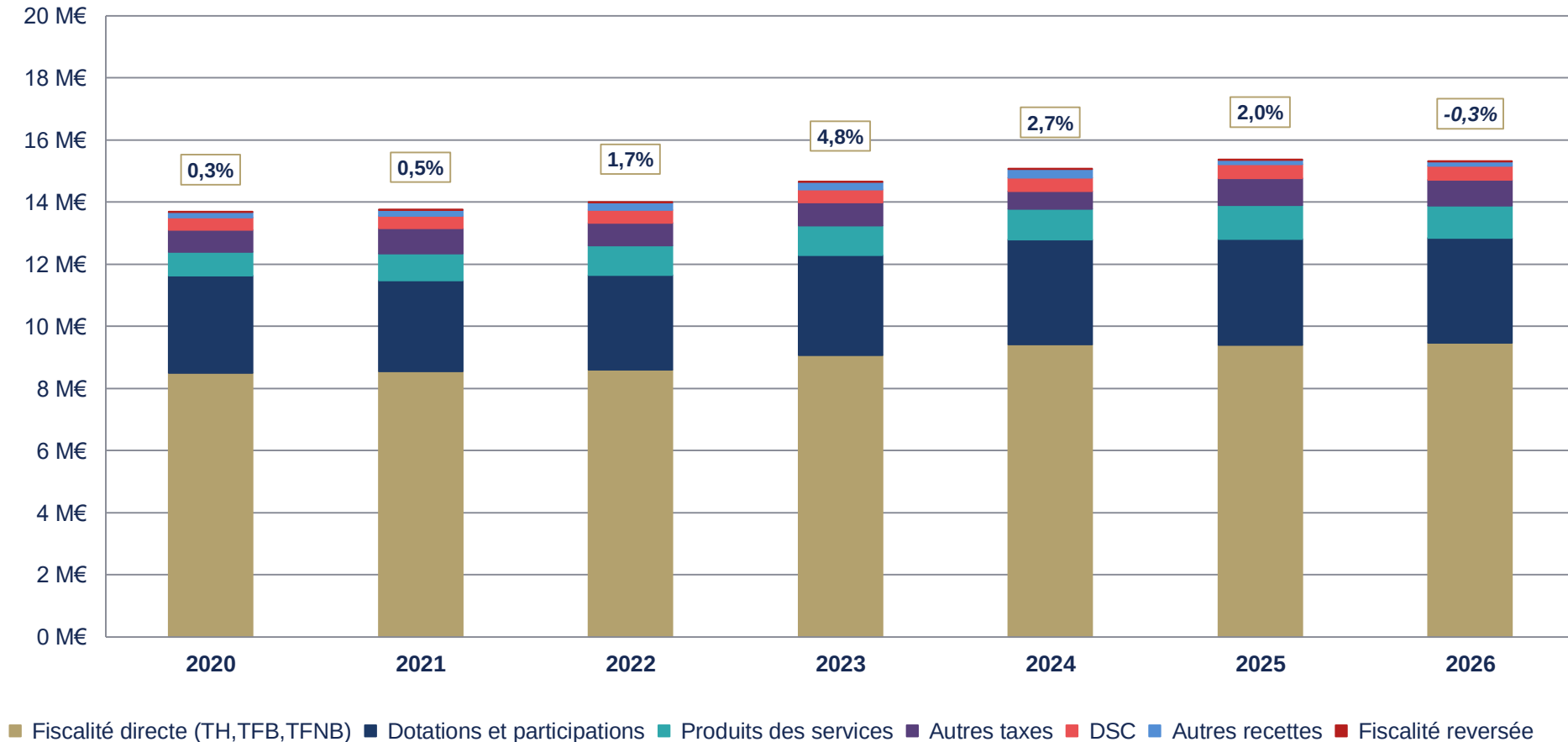
Cessions d'immobilisation



Les cessions correspondent à des ventes immobilières et/ou ventes de terrains. Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des ratios financiers. (recettes non structurelles)

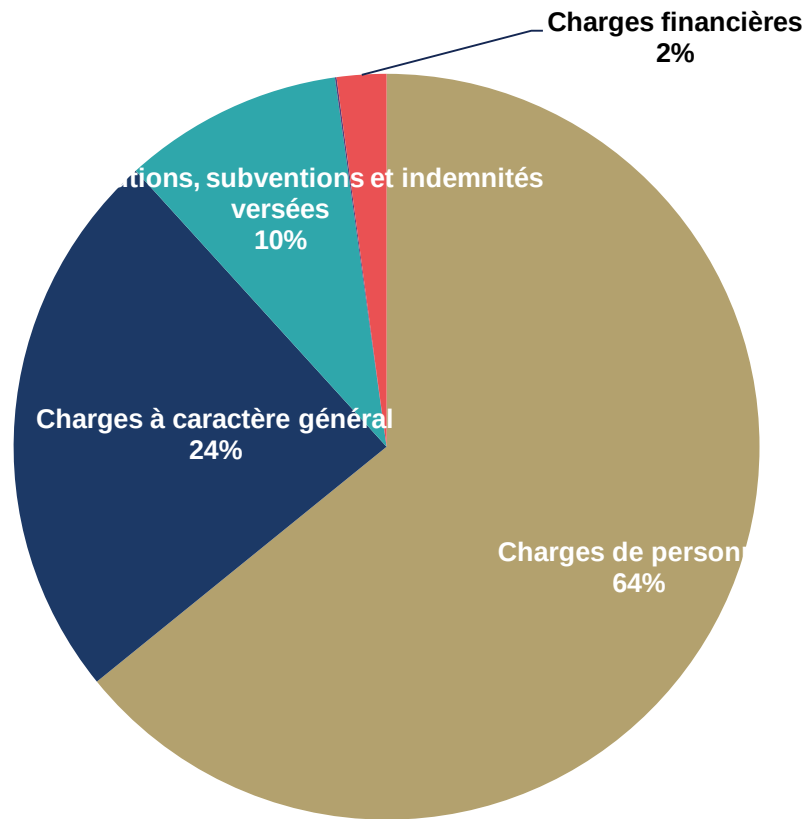
Une progression des recettes liée à la fiscalité

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



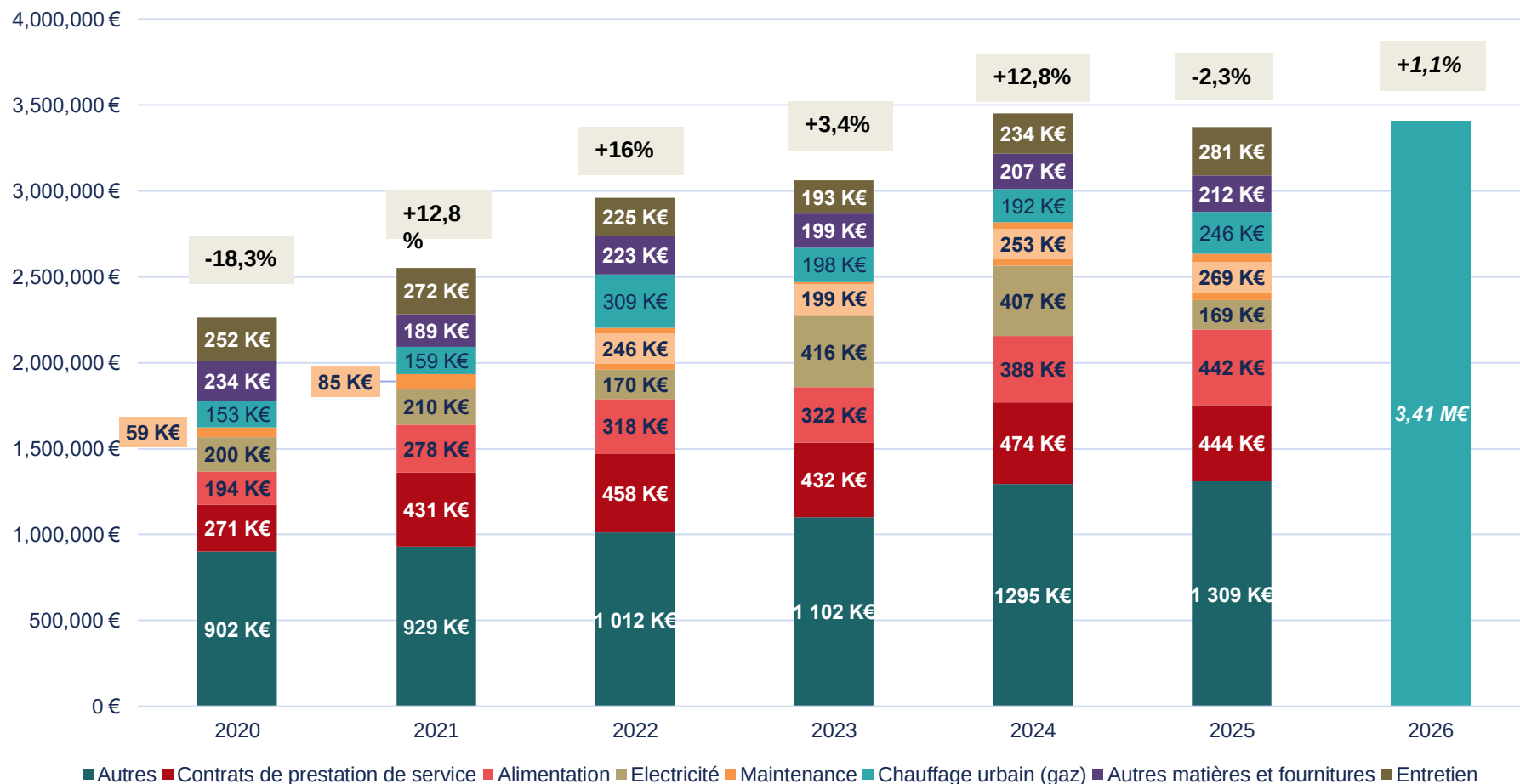
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des DRF en 2026



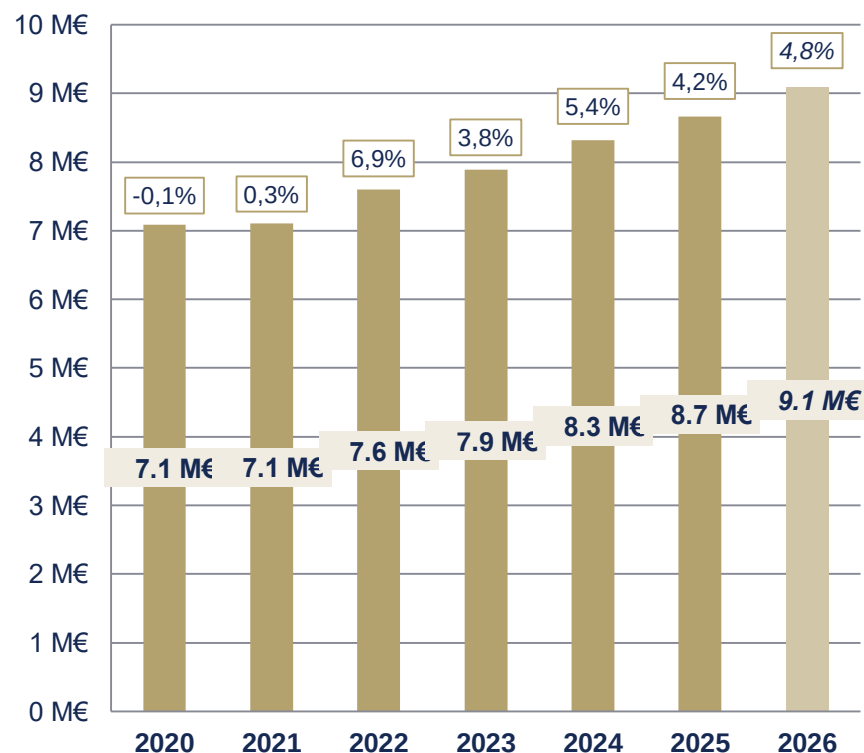
Des charges à caractère général en forte progression jusqu'en 2024

Évolution des charges à caractère général

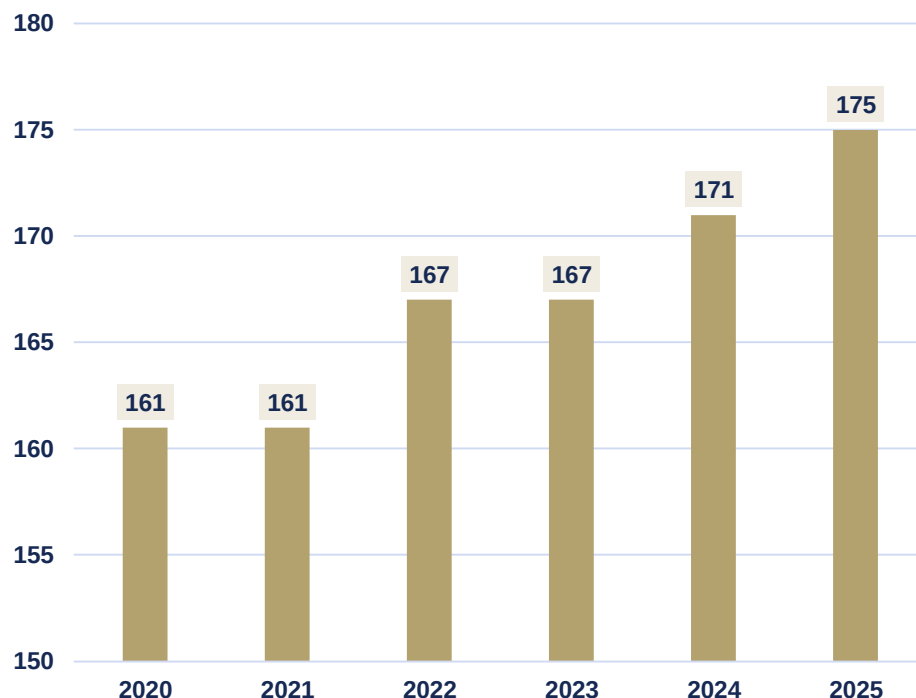


Une progression en partie subie des charges de personnel

Évolution des charges de personnel (chapitre 012)



Évolution des effectifs en équivalent temps plein (ETP)



Les charges de personnel ont progressé de +1,5 % par an en moyenne sur la période. Elles ont été impactées par la politique RH de la collectivité mais également par des décisions prises par l'État : revalorisations du point d'indice en 2022 et 2023, revalorisations catégorielles et augmentation des cotisations sociales et retraite (hausse des cotisations CNRACL à compter de 2025).

Des charges de gestion courantes contenues

Évolution des charges de gestion courante (chapitre 65)

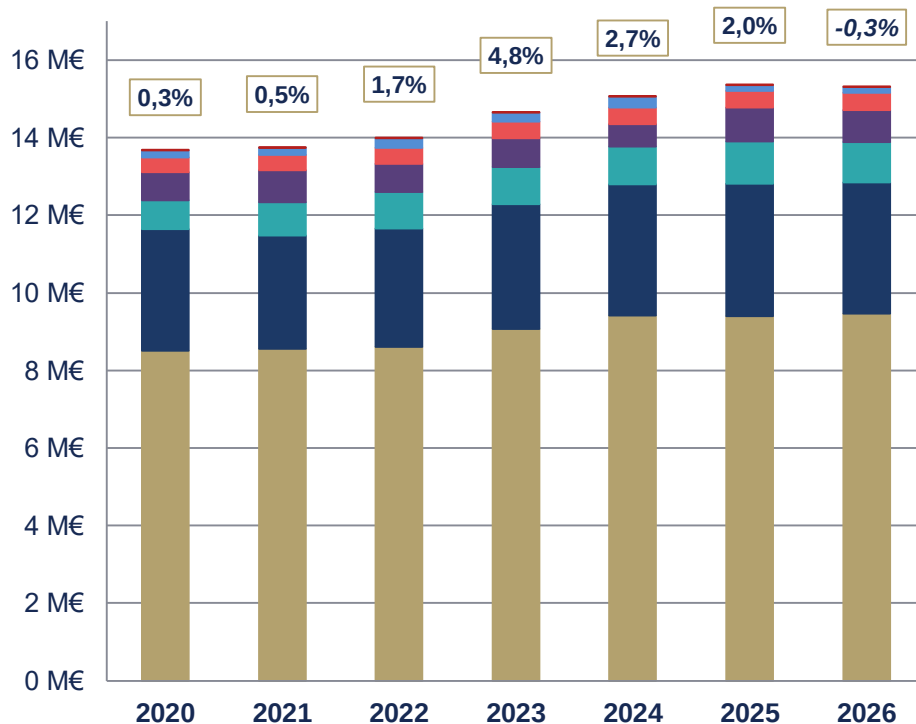
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	4684	1632	6726	2851	2301	6389	7670
<i>Subvention CCAS</i>	<i>596 000</i>	<i>482 650</i>	<i>384 000</i>	<i>375 234</i>	<i>459 744</i>	<i>461 569</i>	<i>480 000</i>
<i>Subvention ECRIN</i>	712 835*	574 000*	500 993*	458 824*	500 193	405 672	450 000
<i>Subventions Associations</i>	<i>208 954</i>	<i>197 930</i>	<i>177 748</i>	<i>178 519</i>	<i>184 940</i>	<i>193 378</i>	<i>195 000</i>
Total Subventions versées (art 657)	1 517 789	1 254 580	1 062 741	1 012 577	1 144 876	1 060 619	1 125 000
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	194 568	203 406	201 229	203 059	204 205	212 018	215 198
Total chapitre 65	1 717 042	1 459 618	1 270 696	1 218 487	1 351 381	1 279 006	1 347 868

- : jusqu'en 2023 la subvention à l'ECRIN était inscrite au chapitre 67

Les autres charges de gestion courante sont principalement constituées des indemnités et charges sociales des élus.

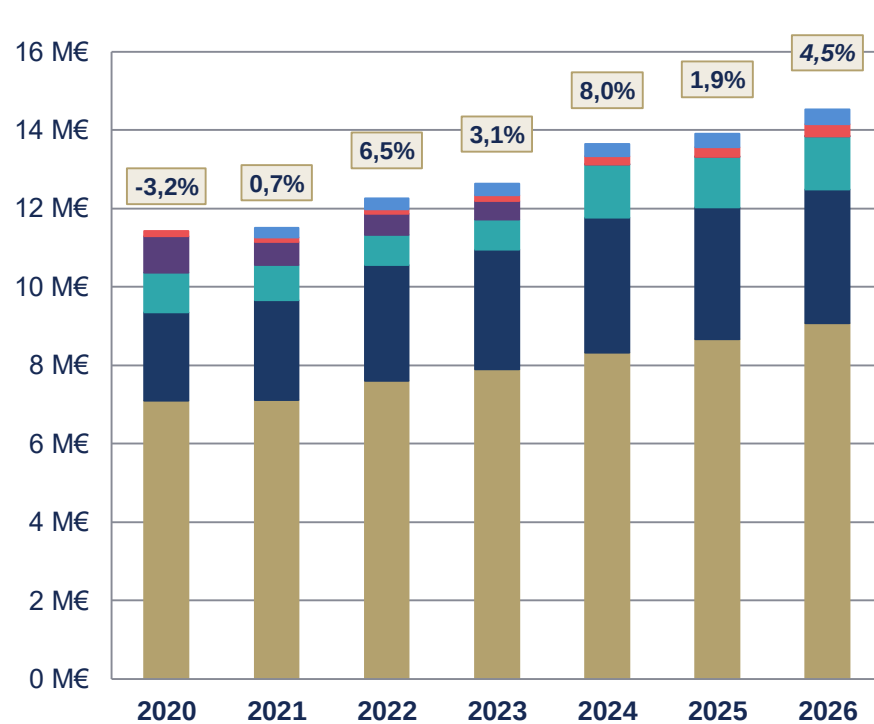
Des dépenses de fonctionnement qui progressent plus vite que les recettes en fin de période

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



- Fiscalité directe (TH, TFB, TFNB)
- Produits des services
- DSC
- Fiscalité reversée
- Dotations et participations
- Autres taxes
- Autres recettes

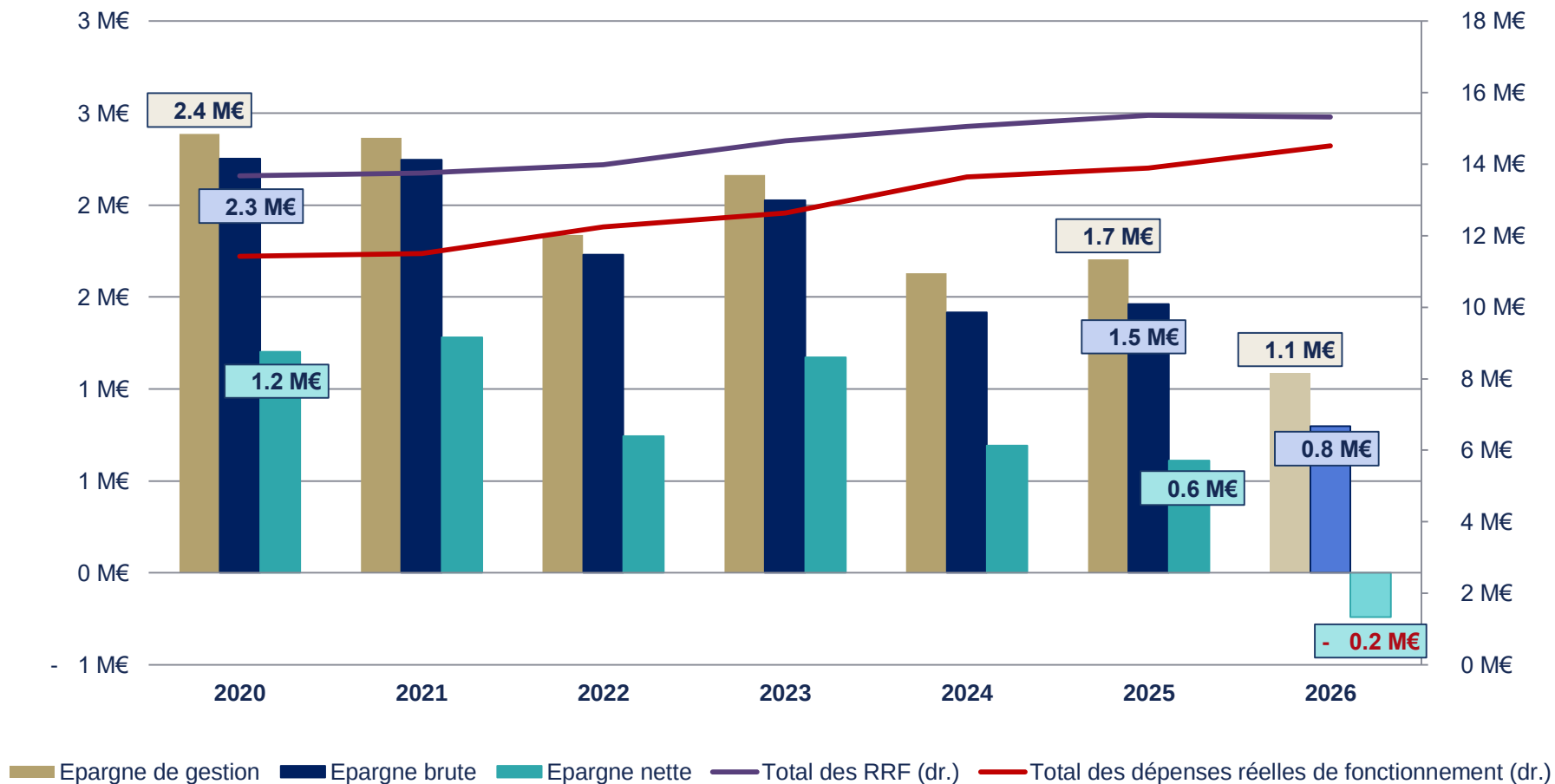
Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



- Fiscalité reversée
- Charges financières
- Autres charges
- Contributions, subventions et indemnités versées
- Charges à caractère général
- Charges de personnel

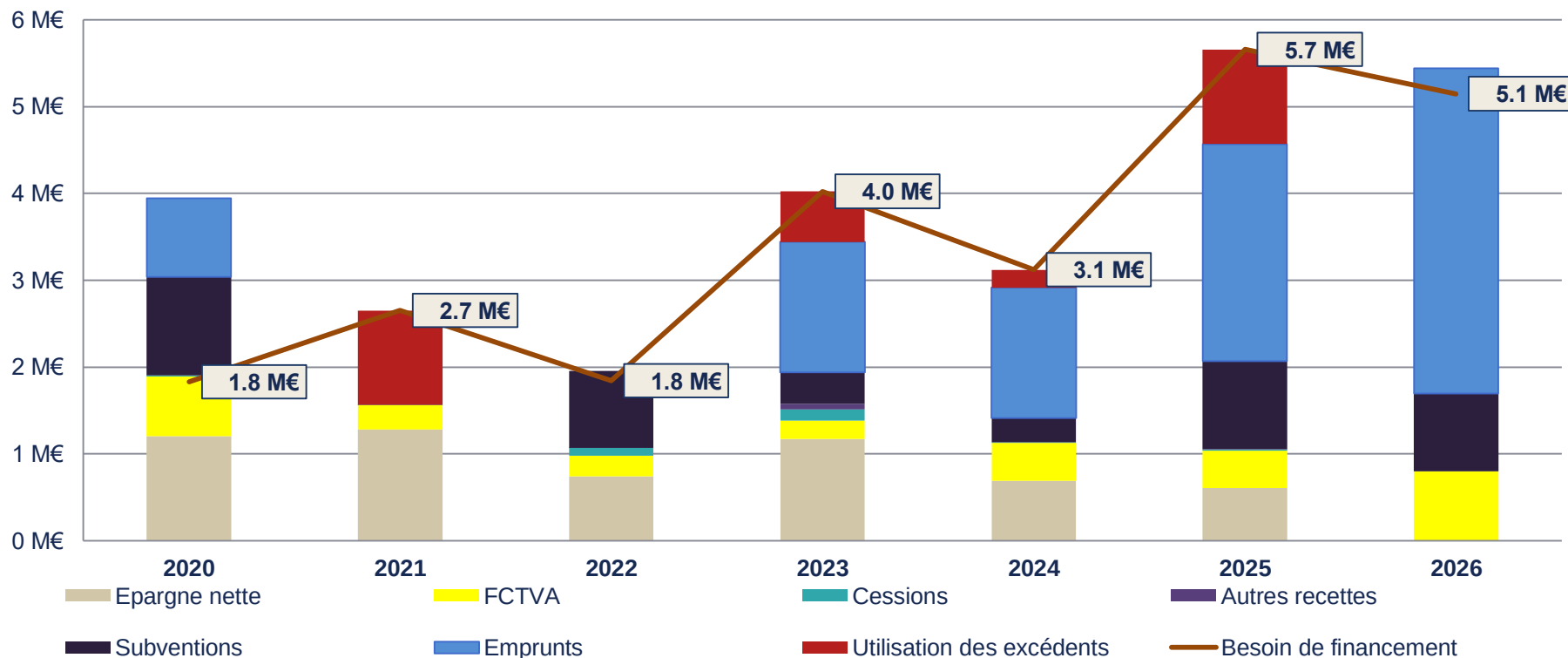
...entraînant une baisse des épargnes

Évolution des épargnes de gestion et effet de ciseau



24 M€ de dépenses d'investissement réalisées

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement



Sur la période la ville a réalisé 24 M€ d'investissements soit 3,4 M€ par an en moyenne. Ceux-ci ont été financés à hauteur de 24 % par l'épargne nette sur l'ensemble de la période, ainsi que par l'utilisation des excédents passés (24 %) et les subventions (19 %). Le solde a été financé par l'emprunt (42 %) à hauteur de 10,15 M€ sur la période.

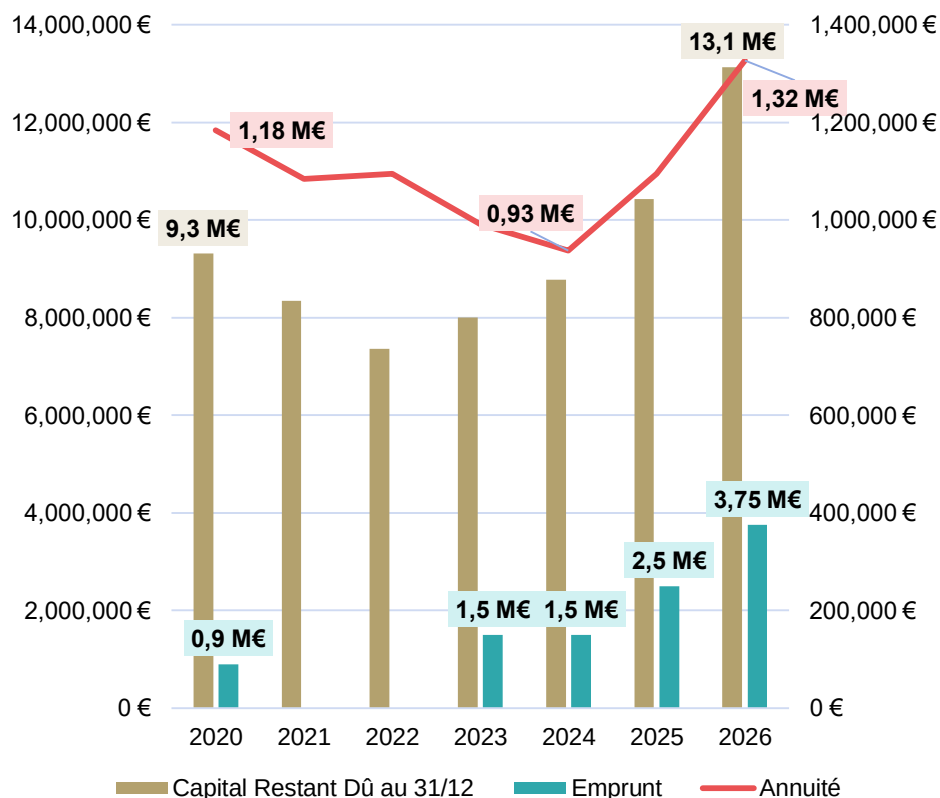
Détail des investissements réalisés

Principaux investissements réalisés sur la période

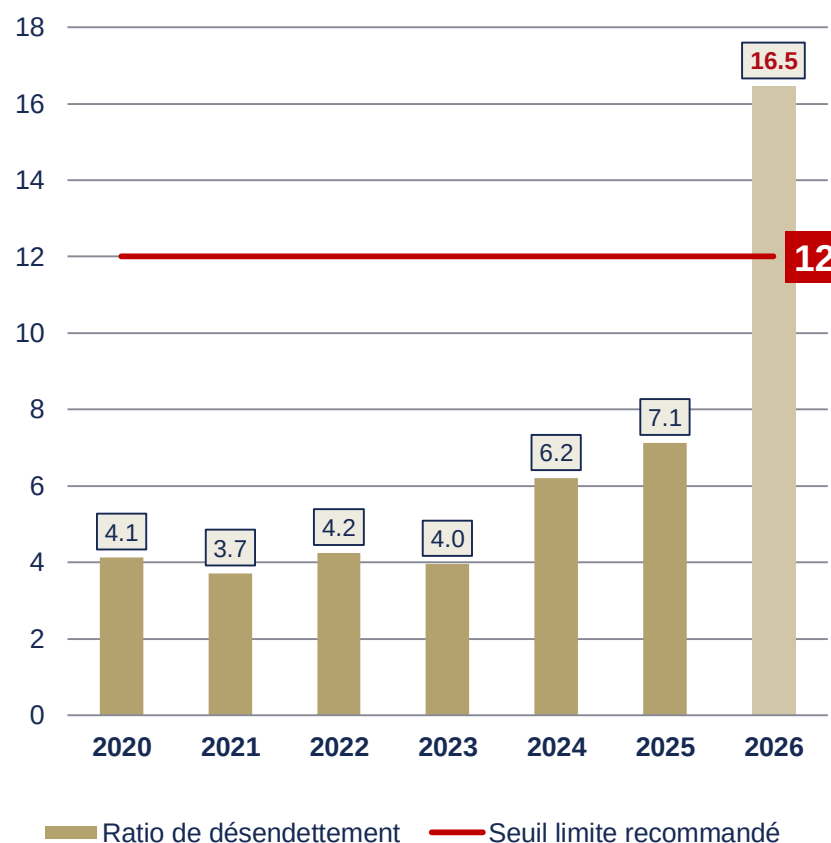
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
Pôle de l'Enfance				100 222	352 762	3 078 350	3 841 150
Cap Ouest - Avance SPLAAD				500 000	500 000	500 000	500 000
Extension Restaurant Ecole Curie				717 834	827 507	28 276	
Création aire de jeux des Cerisiers				256 800	205 974		
Aménagement paysager place du Marché Cerisiers					10 612	622 188	6 802
Reconstruction club house tennis et accessibilité des vestiaires	44 953	33 196	164 915	514 827			
Video protection		39 175	95 555	134 137	113 094	217 996	8 157
Vestiaires Stade Rude	716 202	807 968	22 997				
Aménagement cellules de police et relais	22 019	283 585	9 345				
Autres investissements	1 048 788	1 488 626	1 552 034	1 800 598	1 112 042	1 212 183	1 040 170

Une hausse de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

Évolution de l'encours de dette, du recours à l'emprunt et de l'annuité (éch. D.)

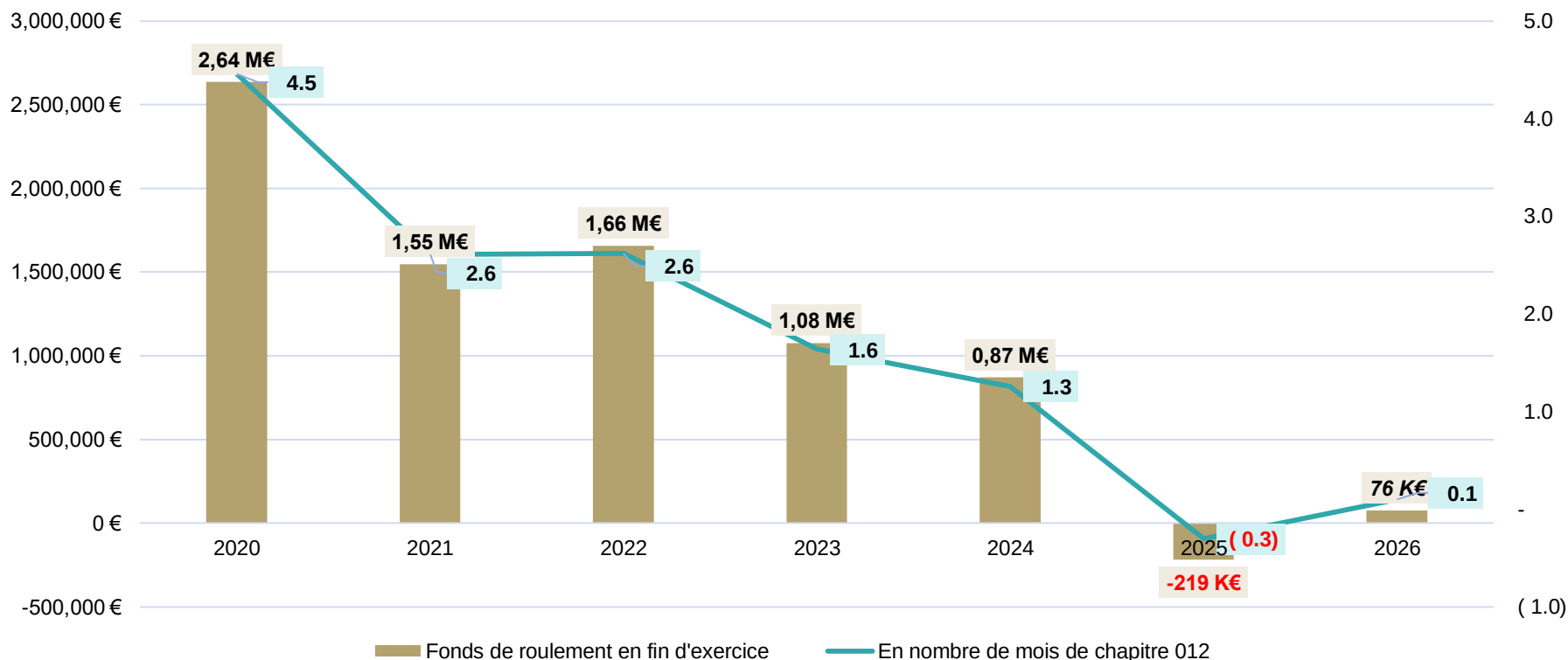


Le ratio de désendettement (en années)



Un fonds de roulement au plus bas en fin de période

Évolution du fonds de roulement au 31/12



Le fonds de roulement fin d'exercice correspond au résultat de clôture hors restes à réaliser (RAR)

Les chambres régionales des comptes (CRC) recommandent de conserver environ 2 mois de charges de personnel en fonds de roulement minimum.

03

Synthèse et résultats

Comparaison des principaux indicateurs

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Épargne brute	2,2 M€	2,2 M€	1,7 M€	2,0 M€	1,4 M€	1,4 M€	0,7 M€
Épargne nette	1,2 M€	1,3 M€	0,7 M€	1,2 M€	0,7 M€	0,6 M€	- 0,2 M€
Dépenses d'équipement	1,8 M€	2,7 M€	1,8 M€	4,0 M€	3,1 M€	5,2 M€	4,4 M€
Emprunt	0,9 M€	-	-	1,5 M€	1,5 M€	2,5 M€	3,7 M€
CRD au 31/12	8,8 M€	9,3 M€	7,4 M€	8,0 M€	8,8 M€	10,4 M€	13,1 M€
Capacité de désendettement	4,1	3,3	4,2	4,0	6,2	7,1	16,5
Fonds de roulement 31/12	2,63 M€	1,55 M€	1,66 M€	1,08 M€	0,87 M€	-0,22 M€	0,07 M€

* Les données 2026 sont des estimations de réalisation au 31/12 basées sur les réalisations actuelles et sur les taux de réalisation passés.

Conclusion

L'analyse rétrospective 2020-2026 met en évidence une dégradation progressive des équilibres financiers de la Ville de Talant en fin de période. Celle-ci résulte principalement d'un affaiblissement de la capacité d'autofinancement de la collectivité. En effet, les baisses de taux mises en œuvre sur la période ont limité la progression des recettes de fonctionnement, tandis que les dépenses de gestion ont continué d'augmenter sous l'effet notamment des charges de personnel et des charges à caractère général. **Cette évolution défavorable des soldes de gestion a conduit à un effet de ciseau marquant entre recettes et dépenses de fonctionnement**, réduisant progressivement l'épargne dégagée par la collectivité.

Cette évolution se traduit par une **forte contraction de l'épargne brute**, qui passe de 2,3 M€ en 2020 à environ 0,8 M€ en 2026, ainsi que par une **épargne nette devenue négative en fin de période**. La dégradation des résultats de fonctionnement ne permet ainsi plus de financer durablement les investissements sur ressources propres.

Parallèlement, la Ville a engagé plus de **24 M€ d'investissements sur la période**, avec une accélération marquée des dépenses d'équipement en fin d'exercice. Ce niveau d'investissement, supérieur aux capacités de financement dégagées par la section de fonctionnement, a conduit à un **recours accru à l'emprunt**. Il en résulte une hausse sensible de l'encours de dette, portant la capacité de désendettement à **16,5 années en 2026**, au-delà du seuil de vigilance généralement retenu de 12 années. Le fonds de roulement, déjà négatif fin 2025, demeurerait par ailleurs très limité en 2026.

Dans ce contexte, le rétablissement des équilibres financiers passe prioritairement par une **restauration des marges de manœuvre en fonctionnement** afin de freiner l'effet de ciseau, reconstituer une épargne suffisante et retrouver une capacité d'autofinancement permettant de soutenir les investissements futurs.

Cela implique d'agir sur la dynamique des dépenses de fonctionnement et d'optimiser, lorsque cela est possible, les recettes fiscales et tarifaires. En complément, une **hiérarchisation des investissements** dans le cadre d'une programmation pluriannuelle soutenable apparaît indispensable afin d'adapter le volume d'équipement aux capacités financières de la collectivité. La **maîtrise du recours à l'emprunt** devra enfin constituer un objectif prioritaire tant que l'épargne et le fonds de roulement n'auront pas été reconstitués.

04

La note Finance Active

Note Finance Active



La notation de Finance Active repose sur l'examen de 3 types d'indicateurs financiers, caractérisant la santé financière de votre collectivité.



Solvabilité



Endettement



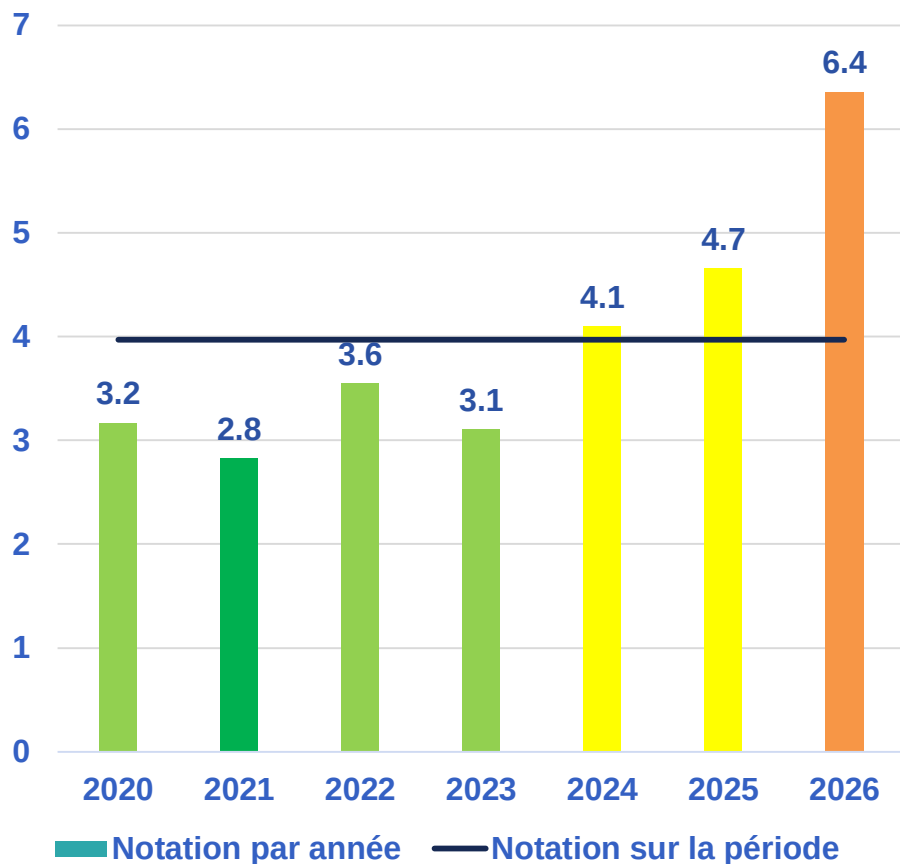
Excédents

1	Meilleure note
2	
3	
4	
5	
6	
7	Note la plus dégradée

→ Cette analyse se traduit par une note allant de 1 (meilleure note) à 7 (note la plus dégradée), reflétant la situation financière sur la période.

Note Finance Active 2020-2026

Note Finance Active 2020-2026

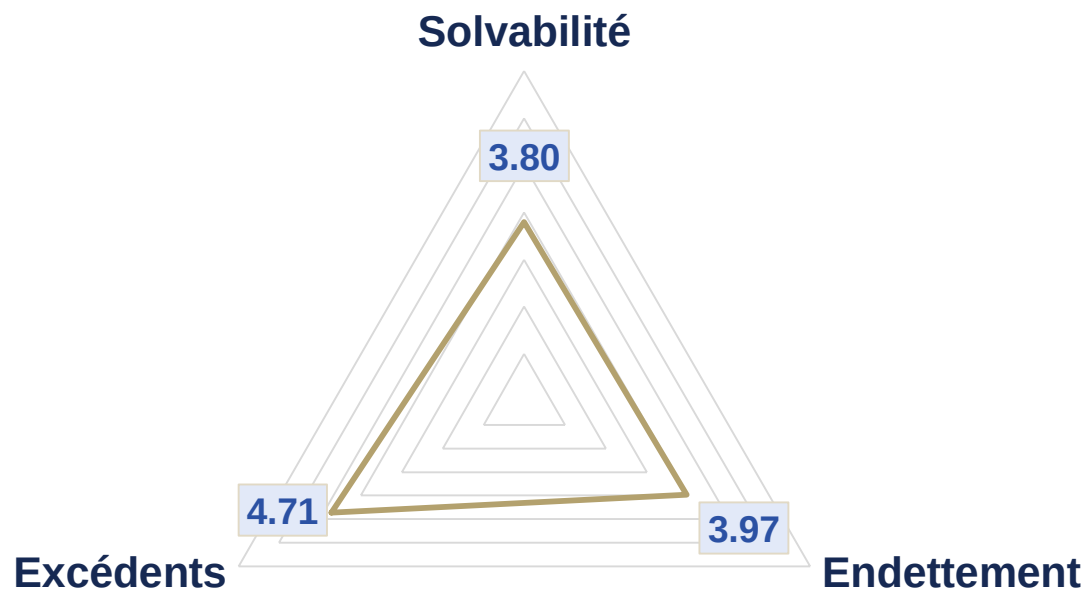


Note Finance Active moyenne 2020-2026



Note Finance Active 2020-2026

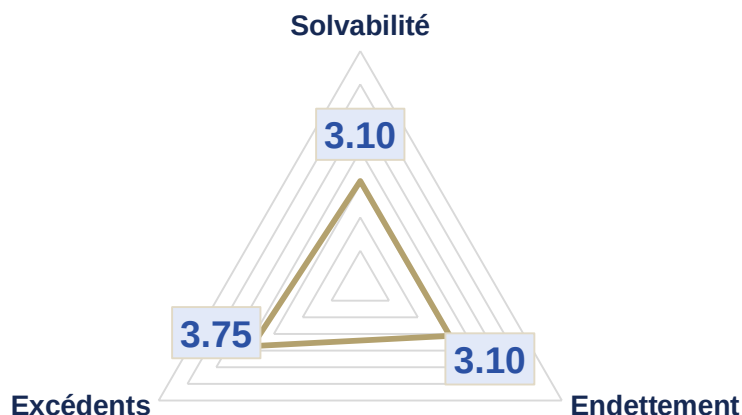
Note Finance Active par indicateur **2020-2026**



Forces et **Faiblesses** de la Collectivité sur la période

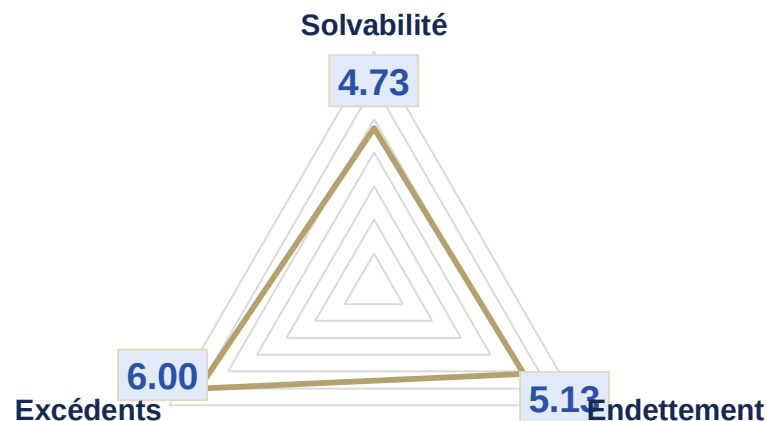
Comparaison des notes 2020-2023 / 2024-2026

Note Finance Active par indicateur **2020-2023**



Forces et **Faiblesses** de la
Collectivité sur la période

Note Finance Active par indicateur **2024-2026**



Forces et **Faiblesses** de la
Collectivité sur la période